

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020 À 20H15

Première séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15.

En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zelie Kössler Solveig Rüfenacht Catherine Sermet, Présidente Céline St Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney Matthieu Devenoges Jean-Jacques Nussbaumer Alain Pipoz David Schütz Christian Tripod, Vice-président

Excusé : -

.....

Exécutif - présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

.....

Ordre du jour :

1. Prestation de serment des trois nouveaux conseillers municipaux devant la Présidente du Conseil municipal et
Nomination des nouveaux conseillers municipaux aux commissions
2. Approbation du PV du 16.06.2020
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Maire et des adjoints
5. Rapport de commissions
6. Droit d'opposition du Conseil municipal sur les décisions de l'Association des Communes Genevoises - 11 décisions
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis-clos pour une autorisation de démolir

.....

1. Prestation de serment des nouveaux conseillers municipaux

Mme C. Sermet, Présidente du Conseil municipal, lit le serment :

*« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

A l'appel de leurs noms, à tour de rôle, les conseillers municipaux se mettent debout, lèvent la main droite et disent :

Mme Solveig Rüfenacht	"Je le promets"
Monsieur Yann Berney	"Je le promets"
Monsieur Alain Pipoz	"Je le jure".

M. Nussbaumer demande pourquoi, lors de la séance d'installation du 2 juin 2020, les conseillers municipaux ont prêté serment devant le doyen; la raison est que le président du Conseil municipal n'était pas encore nommé.

Nomination aux commissions

Quelques explications sont données quant au fonctionnement des diverses commissions nommées et celles ad hoc ou élargie selon les sujets à traiter au cours de la législature. La commission des finances n'a pas encore de président.

Il est rappelé que le procès-verbal des commissions n'est pas public mais que le rapport, qui doit préconiser une recommandation de vote pour les conseillers municipaux, le devient puisque cité lors des conseils.

Madame S. Rüfenacht accepte la présidence de la commission des Finances et de fonctionner à la Commission Culture et Loisirs.

La Commission des Finances se réunira le 13 octobre. Convocation suit.

Monsieur Y. Berney rejoint la commission des Routes et parkings, ainsi que la Commission Culture et Loisirs.

Monsieur A. Pipoz rejoint la commission des Bâtiments et la Commission Culture et Loisirs.

2. Approbation du procès-verbal du 16.06.2020

Il n'y a pas de remarques et le procès-verbal du Conseil municipal du 16.06.2020 est accepté, avec remerciements à Mme E. Boissier pour sa rédaction.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Food-truck

La Mairie, ainsi que le Bureau du Conseil municipal, ont reçu un courrier du gérant du food-truck concernant son emplacement.

M. Hornung, Maire, fait un rapide résumé des événements : Pendant COVID19 la Mairie a accepté que le food-truck fonctionne tous les jours (sauf dimanche sur la place du village), des voisins se sont plaints de nuisances en raison du manque de places de stationnement, d'odeurs de cuisine et de bruit. Le food-truck a donc été déplacé la semaine au 35 route des Coudres et le samedi sur la place du village comme auparavant. M. Sad Al Din n'est pas satisfait de ce nouvel emplacement car il perd des clients (décentré) d'où son courrier. Il souhaite revenir à 100 % sur la place du village et ne plus se déplacer dans d'autres communes.

M. Hornung explique que l'Exécutif a déjà fixé un délai au 31 octobre 2020 pour faire le point et qu'il ne veut pas revenir sur cette décision. Les marchés sur lesquels M. Sad Al Din se rendaient avant COVID19 sont rouverts et il pourrait reprendre son activité.

Mme Kössler demande si d'autres endroits pourraient être envisagés. Il est rappelé qu'il faut de l'électricité. Mme Kössler pense à un emplacement vers le parking de la plage.

Décision :

Courrier de M. Sad Al Din à envoyer au CM pour information, ainsi que la réponse de la Mairie.
Sujet à reprendre en novembre.

Fonctionnement du Bureau du Conseil

Mme C. Sermet, Président et M. C. Tripod, Vice-président, expliquent que le nouveau règlement impose un autre mode de fonctionnement qui doit être mis en place en définissant les rôles. Ils se donnent un délai au 31.12.2021 pour trouver une stratégie commune et pour fonctionner à satisfaction.

Le bureau répondra ainsi aux questions le plus rapidement possible. Il est demandé que les suggestions et questions soient transmises au Bureau à l'avance pour préparer les séances avec l'Exécutif.

Le mot d'ordre est "Anticipation".

Mme Boissier va se charger d'ouvrir les boîtes mail avec l'adresse de la commune et demande aux nouveaux membres de lui retourner le formulaire adéquat dûment complété et signé.

4. Communication du Maire et des adjoints

COVID19

M. Hornung transmet que les activités communales ont été perturbées mais que l'Exécutif a continué de se réunir tous les lundis. Les employés ont continué à travailler et il n'a pas été simple de respecter les normes. Le nettoyage des bâtiments, par exemple, est beaucoup plus important.

Pour la plage, le Canton a demandé aux communes riveraines du lac d'établir un plan de protection, et ce dans un délai très court. SDS a été mandatée, à Céligny, pour surveiller les entrées-sorties, passages qui ont dû être créés. Par contre la plage des Eaux-Vives a été ouverte sans que rien ne soit prévu !

En ce qui concerne l'utilisation des salles communales, le nombre de personnes est limité. Un plan de protection a également été mis en place.

Mme Sermet souligne qu'il existe de grandes différences de traitement selon les cantons.

Panneaux photovoltaïques

M. Hornung rappelle que 4 communes (Bellevue, Céligny, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy) ont décidé de soutenir un projet pour inciter les propriétaires à installer des panneaux photovoltaïques sur leurs toits. Il annonce une séance d'information le 29 octobre avec une présentation de Planair SA.

Le but final est de proposer un pack aux propriétaires afin d'obtenir un prix intéressant en raison du nombre. M. Hornung n'a pas encore décidé s'il invitait les PPE des Grands-Chênes. Par contre, la Fondation communale, ainsi que les communes avoisinantes, seront invitées afin de les inciter à diffuser cette information.

L'Exécutif espère que les propriétaires vont adhérer à ce projet.

Plage

Les travaux sont terminés et le décompte final est attendu. M. Hornung annonce un dépassement dû à un manque de communication entre l'architecte et lui-même et au retard sur le chantier lié à COVID19.

Il cite comme exemple que du gazon en rouleaux a dû être posé car les semis prévus n'ont pas pu être effectués à temps.

Local multiactivités

M. Hornung a lancé ce projet pour répondre aux demandes des jeunes, espérant ainsi réduire les nuisances dans le village. L'Exécutif souhaite que ce local puisse être utilisé par tous.

Le projet sera présenté à la commission ad hoc Voirie-pompiers du 22.09.2020.

Décharge La Pièce

M. Hornung explique que c'est une décharge de type A. Lors de creuses pour des constructions, la terre végétale est enlevée, tout est trié. La terre sera ensuite déposée à La Pièce. Ce dépôt sera ensuite

recouvert de terre pour les cultures. Il n'y a aucun gravats. Une réflexion est en cours au Canton pour modifier le terme de "décharge" qui prête à confusion.

Cette parcelle a été proposée dans le dernier Plan directeur cantonal.

Pour M. Nussbaumer, le souci de cette décharge sera le trafic de poids lourds induit.

En fait les camions vont arriver du Canton de Genève par l'autoroute, en sortant à Nyon. Ils repartiront dans le même sens et auront l'interdiction de transiter par Céligny (moyenne : 32/jour).

M. Louvrier précise qu'une étude sur l'impact de la circulation a été faite et qu'il y aura, à priori, peu d'effets. M. Nussbaumer s'en étonne et demande ce qu'il en est de la pollution.

M. Hornung précise qu'actuellement cette terre genevoise va en France et qu'au niveau environnement, les dépôts à Céligny sont une bonne solution.

Ce projet porte sur 5 ans.

M. Tripod confirme que le but est d'aller le moins loin possible avec les déchets, qui doivent – dans la mesure du possible- être triés sur place. La terre est analysée avant d'être déplacée. Le Plan directeur cantonal a permis d'identifier des lieux pour déposer certains déchets.

M. Nussbaumer demande si M. Baudet touche une indemnité, c'est le cas.

Un article dans la Côte résume bien ce projet et sera transmis aux conseillers municipaux.

Fondation communale

M. Hornung rappelle que cette fondation regroupe les anciens immeubles (route des Coudres) et qu'elle les gère à travers une régie, le Comptoir Immobilier SA. Le comité est composé d'un président, de trois membres et du maire de Céligny de facto. Le président doit être remplacé au 1.1.2021.

M. Tripod, membre du Conseil de la Fondation communale, précise que la Fondation gère son patrimoine immobilier et que les membres du Conseil sont élus par le Conseil municipal sur suggestion du Conseil de fondation. Le Conseil municipal pourrait décider de faire différemment.

M. Tripod rappelle qui sont les personnes qui composent le Conseil de fondation à ce jour :

- M. Eric Leiglon, Président sortant Poste à repourvoir
- M. Daniel Rüfenacht, membre, connaissances financières et écologiques
- M. Vincent Hornung, Maire A remplacé Mme Marie-Béatrice Meriboute
- M. Didier Ranzoni, membre Poste à repourvoir – représente les habitants des immeubles.
- M. Christian Tripod, membre, compétences en architecture

Le Conseil de la Fondation communale va se réunir prochainement et M. Hornung fait appel à une candidature éventuelle. En cas de marque d'intérêt, il faut s'adresser directement à M. Leiglon.

M. Hornung aimerait qu'une personne habitant ces immeubles fasse partie du Conseil de fondation.

Cela représente 4 à 5 séances par an.

M. Tripod transmet que les dossiers en cours concernent la rénovation énergétique des bâtiments, la gouvernance de la Fondation en fonction des nouvelles normes comptables et l'avenir de la fondation par rapport au patrimoine immobilier de la commune.

Gestion des déchets

Mme Chassot Leiglon a été contactée par la TSR, le responsable de l'émission "Une seule planète". La TSR aimerait suivre une commune pour montrer à la population comment un nouveau système de gestion des déchets se met en place. Le but est de sortir les déchets de cuisine des déchets incinérables.

La TSR serait également un soutien en organisant des rencontres avec d'autres communes qui ont déjà fait cette transition (notamment Cartigny). Le tournage commencera le 28 septembre. La problématique des déchets à Céligny sera abordée (kg par habitant important mais le tri fonctionne).

La TSR a besoin de filmer une ou deux séances d'organisation et aimerait filmer le Conseil municipal lors de la présentation du projet. Mme Chassot Leiglon demande donc aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord d'être filmés et leur laisse un temps réflexion.

Il faudra apprendre à trier les déchets de cuisine afin de diminuer les incinérables.
Un autre problème est le "tourisme" des déchets (véhicules vaudois et d'ailleurs-France).

Mme Chassot Leiglon donnera plus de détails le 6 octobre.

Règlement sur la gestion des déchets

Ce règlement n'existe pas encore. Le Canton a refondu tous les règlements des déchets et pousse les communes à le mettre en place. Le projet sera envoyé à tous les conseillers municipaux pour en parler en séance le 6 octobre. Les questions doivent être adressées à Mme Chassot Leiglon.

Il y a obligation de trier et de diminuer les déchets incinérables. C'est une volonté politique du Canton. Les déchets privés et ceux des entreprises doivent être séparés.

Sécurisation route des Coudres

Différents points ont été portés dans l'autorisation de construire : élargissement du trottoir, abaissement vitesse à 30 km/h, aménagement du carrefour routes de Crans/des Coudres, aménagements pour rendre le village aux piétons.

Mme Chassot Leiglon explique que le dépôt de l'autorisation a eu lieu le 25 mai 2020.

La CMNS a demandé des modifications et des renseignements car Céligny se trouve dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale.

Mme Chassot Leiglon espère pouvoir ouvrir ce chantier fin janvier – début février. Le retard est dû au COVID19 et aux demandes supplémentaires de la CMNS.

Fin du chantier estimée : 30.06.2021.

Ecole et bâtiments communaux

M. Louvrier explique que M. Ranzoni concentre quasi tout son temps de travail sur les bâtiments et l'école pour les nettoyages en raison des mesures COVID19.

Aide alimentaire d'urgence

M. Louvrier rappelle que cette aide a été distribuée aux plus démunis aux Vernets et qu'ensuite cette distribution a été décentralisée dans plusieurs lieux du canton. Céligny a été regroupée avec certaines communes de la rive droite à Palexpo. Les communes du Grand-Saconnex et de Versoix ont mis à disposition leurs infrastructures et des bénévoles.

Une réflexion est en cours avec le Département de la cohésion sociale du Canton, l'ACG et des associations spécialisées en aide urgente pour les plus démunis. Il faut se montrer solidaire.

Social

M. Louvrier est en charge du social pour Céligny et il transmet, pour information, qu'il y a 200 apprentis en moins sur Genève par rapport aux autres années.

COVID19 a eu des incidences dans de nombreux domaines.

Le problème des sans-abris a aussi été abordé avec un coût très important lié au COVID19.

Les communes sont réticentes à l'avant-projet de loi pour répartir les tâches Canton-communes car d'importantes sommes sont en jeu.

5. Rapport des commissions

Commission Environnement

Mme Chassot Leiglon transmet que cette nouvelle commission s'est réunie pour la première fois le 8 septembre. Les sujets débattus ont été les suivants : déchets (éviter d'en faire, local et/ou étagères d'échange, vide-greniers, amélioration de la communication-ateliers et conférences, film du festival du film vert, etc) et ce afin de mobiliser la population.

Mme Chassot Leiglon reviendra sur le thème de la mobilité douce avec le projet de Vélo en Libre Service (VLS) avec Genève. Mme Sermet demande si Céligny est obligée de travailler avec Genève étant donné que Nyon a déjà un système. La réponse est oui.

Les panneaux photovoltaïques ont été traités par M. Hornung.

M. Nussbaumer demande pourquoi ces sujets sont abordés ce soir. Il pense que ce fonctionnement n'est pas correct. Le PV du 8 septembre doit être rédigé. Mme Baudet, présidente de cette commission, précise que les membres de la commission n'ont pas encore reçu le procès-verbal.

Pour M. Hornung, ces éléments sont juste informatifs et la communication peut en être faite.

Il est rappelé que les procès-verbaux des commissions ne sont pas des documents publics et que l'Exécutif doit les recevoir. Les rapports des commissions sont envoyés à l'ensemble du Conseil municipal car ils doivent mentionner une recommandation au sujet du vote.

La Commission sociale a un budget dont elle peut disposer. Dans son cas, il est possible de rédiger un seul document pour l'attribution des fonds.

Commission Culture et Loisirs

M. Devenoges, Président, fait un résumé des points discutés en août :

- nombre de membres dans la Commission insuffisant.
- calendrier : volonté de conserver les manifestations aux mêmes dates.

Août : sortie des aînés – dynamique à créer

M. Louvrier, accompagné de Mme Boissier, a participé, pour la première fois cette année, à cette sortie qui a eu lieu malgré COVID19 avec beaucoup de participants.

- Septembre : Clean up day – à décider
- Escalade : vendredi 11 décembre proposé. Emplacement : Grands-Chênes ou place du village. Cela dépendra de l'évolution du coronavirus.

M. Louvrier a une réunion avec l'école le 13 octobre et il en parlera à ce moment-là.

La question se pose de savoir qui est le répondant de cette manifestation car plusieurs personnes collaborent pour cette organisation.

Sujet à reprendre.

- Accueil des nouveaux habitants prévu le 15.11.2020
Décision à prendre en octobre.

Pour M. Tripod, compte tenu des circonstances, il faut fixer des dates et moduler/adapter selon la situation.

Commission ad hoc voirie-pompiers

La commission est convoquée pour le 22.09. et fait suite au CM du 16.06.2020.

Le but est de procéder à un état des lieux et d'initier un processus.

M. Hornung transmet que les pompiers ont fait des remarques et remettent le projet en question. Aussi, il aimerait l'opinion du Conseil municipal sur ce sujet.

Mme Fillistorf souligne que le local multiactivités sera aussi présenté le 22.09.

6. Droit de veto du CM sur les décisions de l'ACG

Mme Sermet explique que le Fonds intercommunal (FI) est alimenté par toutes les communes pour favoriser les activités pour toute la population et favoriser l'intercommunalité. Les décisions d'utilisation de ce fonds sont prises par l'ACG (en assemblée générale) et les communes doivent les faire valider par leur Conseil municipal. Si celui-ci n'est pas d'accord un droit de veto est possible, dont il sera tenu compte seulement si 2/3 des communes le font valoir aussi.

Jusqu'à ce jour, une seule décision a été contestée et annulée.

M. Tripod précise que l'ACG est un regroupement des communes (et donc de leurs moyens) sur certains sujets. C'est un interlocuteur reconnu au niveau du Canton.

Le GIAP (Groupement Intercommunal des Activités Parascolaires) est entièrement financé par les communes et fait partie de l'ACG.

M. Tripod recommande d'aller consulter le site internet de l'ACG pour information.

M. Nussbaumer propose que le Conseil municipal valide globalement ces 11 décisions et que, si un sujet n'est pas accepté, c'est le seul qui sera discuté.

Cette année il y a des décisions de budget pour le sport et la culture spécialement en lien avec la crise de COVID19.

Mme Fillistorf demande pourquoi financer le Grand-Théâtre. Pour M. Tripod c'est une institution fréquentée par tous les Genevois et le Canton la finance. Les communes participent par le biais du fond.

Décision :

Par 12 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto sur les 11 décisions de l'ACG pour 2021, soit :

- Octroi d'une subvention d'investissement de 5'000.- CHF à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition
- Participation au financement du Bibliobus pour un montant total de 740'000.- CHF
- Financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses à hauteur de CHF 1'000'000.-
- Financement de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.-
- Co-financement de la relève sportive pour un montant de 450'000.- CHF
- Financement d'investissements informatiques généraux pour 1'000'000.- CHF
- Participation aux charges de fonctionnement du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000.- CHF
- Octroi à la Ville de Genève d'une subvention de 2'500'000.- CHF représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
- Subvention d'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex pour 380'000.- CHF
- Constitution d'une enveloppe extraordinaire destinée aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19 de 500'000.- CHF
- Constitution d'une enveloppe extraordinaire destinée aux indemnités dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19 de 150'000.- CHF

7. Propositions individuelles et questions

Budget Commission sociale 2020

M. Nussbaumer aimerait que le budget 2020 soit porté à 25'000.- CHF au lieu de 23'000.- CHF puisque ce montant est calculé à 0,7% du budget de fonctionnement.

Le budget 2020 est voté et ne peut pas être dépassé.

M. Hornung dit que la Commission sociale pourrait demander un dépassement.

M. Louvrier précise que le 0,7 % est une recommandation pour l'aide aux pays en voie de développement.

Décision :

Confirmer le montant du budget 2020 attribué à la Commission sociale.

Limitation de vitesse route de Suisse - plage à 60 km/h

M. Nussbaumer demande pourquoi cette limitation de vitesse n'a pas été reconduite pour l'été 2020. Mme Chassot Leiglon explique que l'essai 2019 n'a pas été concluant et n'a donc pas été reporté cette année. Elle continuera toutefois ses démarches pour 2021 dans le sens d'une diminution de vitesse.

Mme Rüfenacht demande si des mesures ont été faites.

C'est le cas répond Mme Chassot Leiglon mais elles n'ont pas été pertinentes.

M. Tripod précise qu'il s'agit d'une route cantonale et que c'est donc Genève qui décide.

Mme Rüfenacht pense qu'il serait intéressant de savoir ce qui a déterminé cette décision.

Selon Mme Chassot Leiglon, il y a des règles particulières pour une vitesse de 60 km/h (gabarit entre autres, etc) et la route de Suisse n'est pas adaptée.

Association Cyclo Céligny

M. Devenoges présente cette nouvelle association célignote, créée récemment pour promouvoir le vélo. Il distribue un flyer et explique qu'une sortie est organisée tous les dimanches, plus ou moins sportives, pour différents niveaux. L'association veut aussi promouvoir des producteurs locaux avec ces sorties, en effectuant des visites.

Il remercie la Mairie d'avoir mis à disposition un local à usage d'atelier de réparation.

Le tour du Léman est annoncé le 11 octobre.

Secrétariat

M. Devenoges revient sur le futur proche du départ à la retraite de la secrétaire générale et aimerait connaître la position de l'Exécutif.

M. Hornung répond qu'une réflexion est en cours au niveau du secrétariat. Il y a beaucoup de travail et les remplacements ne sont pas évidents en cas d'absence.

Mme Fillistorf demande si une personne intéressée dans la commune peut envoyer son dossier.

C'est possible, il faut envoyer le dossier usuel à la Mairie.

Mme St Mart demande si le poste sera mis au concours ou pas. M. Hornung répond que la Mairie respectera les obligations légales et que de l'aide extérieure sera demandée si nécessaire.

Pour M. Tripod, la gestion du personnel est de la responsabilité de l'Exécutif. Il souligne que Mme Boissier est aussi impliquée au Bureau du Conseil municipal et dans la Fondation.

Ces trois sujets doivent faire l'objet d'une réflexion.

M. Hornung est d'avis de laisser la personne remplaçante faire ses choix.

Port

M. Tripod a constaté que l'ensemble des communes desservies par la CGN ont les drapeaux de la Suisse, du canton et de la commune au débarcadère.

Il suggère que la Mairie approche la Capitainerie pour lui demander de poser aussi des drapeaux ou d'obtenir son accord pour le faire.

Conseil municipal

M. Hornung est satisfait que le Conseil municipal soit maintenant au complet et de collaborer avec Mme Chassot Leiglon et M. Louvrier à l'Exécutif.

Association des Communes Genevoises (ACG)

M. Hornung annonce qu'il fera partie du comité de l'ACG.

Dans la foulée, il annonce également un changement d'emploi.

Fin de mandat de Mme Meriboute, Maire

M. Hornung annonce que la date du 31 octobre a été fixée pour fêter Mme Meriboute.

La population est invitée à 11h, sous tente sur la plage.

Comme cadeau de départ, Mme Meriboute souhaitait un banc et deux nouveaux arbres plantés, ce qui sera fait.

Place de jeux

M. Nussbaumer transmet que la place de jeux rénovée par Mme Chassot Leiglon rencontre un grand succès. M. Devenoges signale que l'arrosage se met en route en fin de matinée.

Mme l'adjointe en prend note et explique qu'elle étudie la possibilité d'installer une fontaine.

M. Nussbaumer aimerait que la table sous la tonnelle soit changée.

Sortie cheminement long place de jeux

Mme Fillistorf dit que cette sortie est dangereuse, parce que les conducteurs ne voient pas les véhicules arriver sur la route de Founex en raison des haies.

Mme Chassot Leiglon en prend note.

Transports publics

M. Berney se demande si Céligny ne pourrait pas obtenir des TPG qu'ils passent dans la commune. En effet, un arrêt est proche sur Chavannes-de-Bogis.

M. Tripod dit que ce sujet a souvent été débattu et que les TPN ont une fréquence de 1 à 2 passages par heure. Céligny a sollicité le canton de Vaud à plusieurs reprises, notamment lors de la mise en place du Léman Express, sans succès.

Faire venir les TPG jusqu'à Céligny représente une somme importante. Mme Sermet explique que si la cadence est augmentée pour Céligny, cela augmentera aussi celle du canton de Vaud, ce que les autorités ne veulent pas.

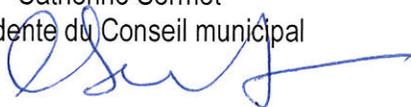
Mme Chassot Leiglon se renseignera.

M. Hornung remercie Mme Chassot Leiglon pour la décoration de la salle.

La séance est levée à 23h.

Un huis-clos est déclaré pour une autorisation de démolir.

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Esther Boissier
Secrétaire générale